



**Syndicat départemental FORCE
OUVRIERE
des Lycées et Collèges**

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 mobile : 0676 15 06 78
email : snfolcdijon@wanadoo.fr site : snfolcdijon.fr

COMPTE RENDU DE LA CAPA DES CERTIFIES DU 21/01/2022

ÉTUDE DES RECOURS DE L'APPRECIATION FINALE DU RDVC

Pour l'année scolaire 2020/2021 :

525 rendez vous de carrière se sont déroulés :
223 pour le 1^{er} RDVC,
127 pour le second
et 175 pour le troisième (*qui détermine le passage à la Hors
Classe*).

17 certifiés ont fait un recours gracieux :

4 pour le 1^{er} RDVC, 3 pour le second et 10 pour le 3^e.

6 ont été requalifiés avant la CAPA (*suite à leur premier recours gracieux, le
rectorat leur a donné satisfaction.*)

sur les 11 restants, 4 ont demandé que leur recours soit examiné en CAPA :
(*tous pour le 3^{ème} rendez-vous de carrière*)

AU COURS DE LA CAPA, LE SNFOLC A DEMANDE :

- que l'appréciation finale de la rectrice corresponde à la majorité des item, ce qui n'est pas toujours le cas : PPCR, contre lequel FO a voté, fixe un quota d'enseignants « méritants » et le rectorat se conforme à ce quota pour fixer les appréciations finales (*exemple : 7 « très satisfaisant » et 4 « satisfaisant » peuvent conduire à une appréciation finale « satisfaisant ».*)

- qu'il puisse y avoir des reports d'évaluation : 31 collègues n'ont pas été évalués (*plus de 70 % de femmes - un congé maternité, une maladie ... et le rendez-vous de carrière n'a pas lieu.*)

- que l'appréciation pour la hors classe ne soit pas pérenne. (Avant PPCR, la situation était revue chaque année, il est particulièrement démotivant de savoir que vous garderez l'appréciation obtenue à 45 ans sur toute votre fin de carrière).

REPONSE DU RECTORAT :

- refus de « compter les items » pour déterminer l'appréciation finale.
- prise en compte des collègues non évalués (ce qui n'est pas vérifiable).

NOUS AVONS EGALEMENT DEMANDE LE RETOUR AUX PREROGATIVES DES CAPA :

La loi de transformation de la fonction publique prétend remplacer les garanties collectives par les relations individuelles mais la relation individuelle entre l'agent et sa hiérarchie ne fonctionne pas et est source d'inégalités :

24 dossiers examinés il y a 2 ans, 8 l'an passé et 4 cette année !.

Le manque de transparence sur l'attribution des avis, la lourdeur des 2 recours font que les collègues n'y croient plus.

BILAN DE LA CAPA :

Sur les 4 recours, deux ont été réévalués.

Seuls les élus FO ont voté contre ces propositions.

NOUS VOUS CONSEILLONS DE FAIRE DES RECOURS ET DE LES MENER JUSQU'AU BOUT SI VOUS N'ETES PAS EN ACCORD AVEC LES ITEMS COCHES.



SNFOLC 21